

de l'électricité est des plus avantageuse pour la province de Québec, et je ne vois pas pourquoi le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm s'y oppose.

Monsieur le président, le bill soumis à la Chambre a trait aux affaires de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, et voici ce qu'on peut lire à l'article 1 :

Les affaires de la compagnie seront gérées par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de vingt membres au plus, selon que les actionnaires en décideront de temps à autre par résolution; et chaque administrateur devra posséder dix actions au moins du capital social de la compagnie ou tel nombre d'actions plus élevé n'excédant pas quarante actions supplémentaires...

Monsieur le président, je ne vois pas comment l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm a pu s'acheminer dans une voie aussi ridicule que celle où il s'est engagé tout à l'heure, alors qu'on demande tout simplement d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration, en le portant de 15 à 20.

Voici une compagnie qui a un capital gigantesque et qui administre une chose gigantesque. Elle demande tout simplement que le nombre des membres de son conseil d'administration soit augmenté.

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm en profite pour se lancer dans une démagogie absolument dérisoire, pour faire un discours à l'emporte-pièce en demandant la nationalisation d'une compagnie qui ne fait que soumettre humblement une pétition d'ordre administratif, demandant d'augmenter le nombre des membres de son conseil d'administration.

Qu'y a-t-il de mal à cela, monsieur le président? Qu'y a-t-il de mal à ce qu'une compagnie demande qu'on augmente le nombre des membres de son conseil d'administration?

Il est tout à fait normal et légitime, lorsque les affaires d'une compagnie sont prospères, qu'elle désire augmenter le nombre des membres de son conseil d'administration, afin de pouvoir donner un meilleur rendement, lequel, à date, est d'ailleurs excellent. Or, la compagnie est plus ambitieuse que cela, elle désire améliorer son rendement. A mon avis, elle est parfaitement justifiée de présenter à la Chambre des communes le bill que nous étudions actuellement, et je crois que le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm fait fausse route—et ce n'est pas la première fois, on le sait. Tout le monde sait, monsieur le président, quelle tangente il prend lorsqu'on discute d'une question sérieuse; il détourne toujours la question et la transpose inévitablement sur le plan de la petite politique...

**M. Pigeon:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) prétend que je ne sers pas l'intérêt public à la Chambre. Il

n'a pas le droit de mettre en doute le travail que je fais à la Chambre des communes, et s'il voulait prouver qu'il travaille dans l'intérêt public, il pourrait être plus souvent présent à la Chambre et imiter le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

**M. Choquette:** Je prends note des observations du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, mais...

**L'hon. M. Dupuis:** Ridicule!

**M. Choquette:** ... je doute fort, monsieur le président, que sa contribution à la Chambre...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Choquette:** ... soit aussi bonne qu'il le prétend.

**M. l'Orateur suppléant:** Je ne crois pas que l'honorable député doive poursuivre ses remarques en parlant de la contribution à la Chambre d'un autre honorable député; je ne pense pas que ce soit là le sujet de la discussion actuellement à l'étude.

**M. Choquette:** Je vous remercie, monsieur le président, et je continue mes observations sur le bill actuellement à l'étude.

Je ne vois pas pourquoi le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm s'oppose à ce bill, car j'ai souvenance que, sous un régime conservateur, on a augmenté le nombre des membres du conseil d'administration du C.N.R., en le portant de 7 à 12. Or, le bill S-27 offre exactement la même perspective. Je ne vois pas pourquoi le député s'y oppose avec tant de force...

**M. Pigeon:** C'était une compagnie de la Couronne!

**M. Choquette:** C'est illogique. Compagnie de la Couronne ou non, monsieur le président, c'est le même principe qui est en jeu.

**L'hon. M. Dupuis:** Très bien!

**M. Choquette:** L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm devrait savoir—même si je sais qu'il ne sait pas grand-chose—qu'une compagnie de la Couronne dirige ses affaires indépendamment du gouvernement. Le gouvernement la subventionne parfois, mais son administration est aussi indépendante que celle d'une compagnie privée comme celle du Téléphone Bell.

On veut augmenter le nombre des membres du conseil d'administration de cette dernière parce que c'est une compagnie qui s'étend, qui prospère, qui est ambitieuse et audacieuse dans ses perspectives et ses projets et qui veut donner satisfaction à la population. Or le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm s'oppose à cela avec virulence. Je me demande où est la logique de son comportement et où il veut en venir?

C'est pourquoi, en terminant, je dis que le projet de loi soumis à la Chambre est